



# Appel à projets

« JEUNESSE »

2024



Note de cadrage

# NOTE DE CADRAGE 2024

## APPEL A PROJETS JEUNESSE

### PREAMBULE

En plus du déploiement de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) depuis 2020, la Caf de l'Ardèche porte l'ambition de poursuivre une **politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie**. Dans le cadre des **ambitions de la COG 2023/2027, le fonds public et territoire Axe 3 Engagement et participation des enfants et des jeunes** » permet le **financement d'actions complémentaires à la PS Jeunes**.

La Caf de l'Ardèche définit les modalités de son appel à projets « Jeunesse » pour l'année 2024. Il est décliné en 2 volets :

↳ **Volet 1 : Soutien des projets portés par les jeunes**

↳ **Volet 2 : Soutien aux structures accompagnant les initiatives des jeunes dans une logique de préfiguration à la PS Jeunes**

↳ **Volet 3 : Soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes**

Pour information : Aux vues du redéploiement de la PS Jeunes en Ardèche et du soutien de structures déjà inscrites en préfiguration, **la Caf de l'Ardèche n'étudiera pas de nouvelle demande sur le volet 2 en 2024**

Afin de faciliter la présentation de projets par les partenaires, des trames de dossiers de candidature ont donc été élaborées uniquement **pour les volets 1 et 3**.

↳ **A noter que pour être instruit :**

- ✓ Le porteur de projet doit utiliser le dossier de candidature correspondant au volet sur lequel sa demande de financement porte.
- ✓ Un porteur de projet peut déposer en 2024 une seule demande de financement par volet. Les dossiers de candidature doivent être complétés pour chacun des volets, des pièces distinctes sont attendues.
- ✓ Si le projet devait débiter avant l'examen des demandes de financement par la Caf de l'Ardèche, une demande d'autorisation de démarrage du projet est à faire auprès du service administratif de la Caf de l'Ardèche.

**Cet appel à projets « Jeunesse » est disponible sur le site internet de la Caf de l'Ardèche : <https://caf.fr/partenaires/caf-de-l-ardeche/partenaires-locaux/appele-projets>**

## **VOLET 1** **Soutien des projets portés par les jeunes**

### **BENEFICIAIRES**

**Les jeunes de 12 à 17 ans à l'initiative d'un projet ET accompagnés par une structure** telles que les associations, fédérations ou unions d'associations agréées de Jeunesse et d'Éducation Populaire, les coopératives de jeunes, les juniors associations, les collectivités locales conduisant un projet en faveur de la jeunesse, etc... **ayant leur siège social en Ardèche** pourront bénéficier d'une aide sous forme de subvention.

### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

**Un minimum de 5 jeunes** doit être impliqué dans le projet.

Le projet **ne doit pas avoir été financé par la Caf de l'Ardèche depuis 2019**, date de lancement de l'appel à projets jeunesse. Attention, l'instruction des dossiers 2024 veillera à **prioriser le financement de projets innovants et nouveaux**.

Les projets financés doivent répondre **aux critères cumulatifs suivants** :

- être le **produit de l'initiative de jeunes** de tous les milieux sociaux âgés en priorité de 12 à 17 ans
- **s'appuyer sur une personne morale percevant l'aide financière** attribuée par la Caf et mettre à disposition des jeunes un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de leur initiative. Ce professionnel devra par ailleurs **veiller à associer les familles des jeunes (information, restitution des actions, etc..)** ;
- mobiliser au titre de l'initiative des jeunes une **partie d'autofinancement et/ou une recherche des jeunes pour obtenir un cofinancement public ou privé**.

Le projet doit **nécessairement avoir lieu sur l'année civile d'instruction = en 2024 = doit être terminé au plus tard le 31/12/2024**

**Merci d'utiliser la trame de « dossier de candidature VOLET 1 » et de transmettre un budget prévisionnel détaillé avec une part de cofinancement/d'autofinancement.**

***A NOTER** : Tout projet terminé avant le 30 août sera susceptible d'être sélectionné par la Caf de l'Ardèche pour participer au concours "Innov'Jeunes".*

### **LES THEMATIQUES ELIGIBLES**

Le projet **doit s'inscrire dans l'un des champs cités ci-dessous** :

- Citoyenneté et vie locale
- Humanitaire et solidarité internationale
- Sciences et techniques
- Culture
- Numérique
- Sports (hors participation à des compétitions)
- Loisirs
- Départs en vacances en autonomie

## DEPENSES ELIGIBLES et MONTANTS MOBILISABLES

**Financement jusqu'à 80% du coût du projet** porté par les jeunes **dans la limite de 3 000 €** versés **par projet, non renouvelable, et cumulable avec la PS jeunes**. Le coût du projet prend en compte :

- Les dépenses de **fonctionnement permettant la réalisation du projet** (*location de matériel, locaux, frais de transports, achats alimentaires, prestations de services...*)
- Les dépenses de **communication**
- Les dépenses **d'investissement en petit matériel** permettant la réalisation du projet
- Les dépenses du **personnel encadrant, même pour les structures bénéficiant de la PS Jeunes ou de la préfiguration à la PS Jeunes**

Le cofinancement public ou privé devra être recherché.

**ATTENTION** : Un seul projet VOLET 1 par porteur peut être déposé cette année 2024.

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**Un acompte à hauteur de 50% de la subvention accordée** est versé après la réception par le service administratif de la Caf de **l'attestation de démarrage du projet signée**.

**Le solde n'est versé qu'après réception et examen** du bilan du projet (*comparaison entre le projet initial ayant obtenu la subvention CAF et le projet réalisé*). Ce bilan moral et financier de l'action devra obligatoirement être **transmis** au plus tard **au 15 février 2025**.

*Attention à ces deux critères financiers limitatifs :*

- ✓ *L'ensemble des aides Caf (Prestation de Service, Subvention Appel à projets Jeunesse...) est **limité à 80% du coût du projet réalisé**.*
- ✓ *Le total des recettes ne doit pas dépasser 100% du coût.*

## SUIVI ET INSTRUCTION DU DOSSIER

La date butoir de réception des dossiers de candidature est fixée au **30 Avril 2024**.

**Les dossiers sont à retourner à l'adresse mail suivante :**

**[partenaires-jeunesse@caf07.caf.fr](mailto:partenaires-jeunesse@caf07.caf.fr)**

**copie à [celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr)**

**ou adresse postale : CAF de l'ARDECHE**

**Secrétariat du Pôle Partenaire 27 avenue de l'Europe – BP 121 07101 ANNONAY Cédex**

Seuls les dossiers reçus complets à cette date seront étudiés (*cachet de la poste et/ou date de réception du courriel faisant foi*).

## CONCOURS INNOV JEUNES

**Tout projet terminé avant le 30 août sera susceptible d'être sélectionné par la Caf de l'Ardèche pour participer au concours « Innov'Jeunes National »**. Les porteurs de projet pourront être invités à venir présenter leur projet **devant** un jury dans le cadre du concours « **Innov'Jeunes en Ardèche** ».

## **VOLET 3**

### **Soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique, à destination des jeunes**

La Branche Famille poursuit le déploiement du dispositif « Promeneurs du Net » (PdN), identifié comme un outil pertinent et innovant d'éducation à la citoyenneté et de prévention des risques (radicalisation, cyberviolence, harcèlement). De plus, le fonds public et territoire axe 3 volet 3 dote les Caf de moyens pour financer les initiatives visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leurs usages du numérique et des médias. L'objectif est de promouvoir un usage citoyen créatif et responsable de ces outils, tout en soutenant la mise en œuvre de modalités renouvelées de contact avec les enfants et les jeunes, en complément d'un accompagnement en présentiel dans les structures jeunesse. Les projets liant le numérique et développement durable seront également valorisés.

#### **BENEFICIAIRES**

Tous porteurs s'adressant **aux jeunes de tous les milieux sociaux âgés de 12 à 17 ans révolus.**

#### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les projets devront répondre **aux conditions cumulatives suivantes** :

- Associer les familles
- S'adresser aux jeunes jusqu'à 17 ans
- S'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique
- Favoriser la compréhension par les jeunes des médias, de l'information et du numérique
- Encourager une pratique citoyenne, responsable et sécurisée des médias et des outils numériques par les jeunes
- Favoriser l'inclusion numérique des jeunes en développant leurs compétences numériques et informationnelles.

*A titre d'exemple, les projets soutenus peuvent prendre les formes suivantes : les actions d'initiation aux outils numériques (Serious games, sensibilisation aux logiciels open source, sensibilisation autour des risques liés aux réseaux sociaux, etc.), les actions de sensibilisation à la protection de la création à l'ère des pratiques culturelles dématérialisées (sensibilisation aux pratiques de streaming, Youtube, etc), les ateliers de création numérique (initiation à la programmation, fabrication d'imprimante 3D, création de capsules vidéo, films d'animation, etc...), les ateliers de décryptage de l'information (sensibilisation aux « Fake News » ou « infox »)*

*Ne sont pas éligibles à cet axe d'intervention :*

- Les actions et projets portés par les établissements scolaires ;
- Les projets à visée d'insertion professionnelle ;
- Les actions visant un accompagnement individuel des publics.

Le projet doit **nécessairement avoir lieu sur l'année civile d'instruction = en 2024 = doit être terminé au plus tard le 31/12/2024.**

**Merci d'utiliser la trame de « dossier de candidature VOLET 3 » et de transmettre un budget prévisionnel détaillé avec une part de cofinancement/d'autofinancement.**

## DEPENSES ELIGIBLES et MONTANTS MOBILISABLES

**Financement jusqu'à 50% du coût du projet dans la limite de 4 000 € versés par projet, non renouvelable, et cumulable avec la PS jeunes.** Le coût du projet prend en compte :

- Les dépenses de **fonctionnement permettant la réalisation du projet** (*location de matériel, frais de transports, prestations de services externes...*)
- Les dépenses de **communication**
- Les dépenses **d'investissement en petit matériel** permettant la réalisation du projet
- Les dépenses du **personnel encadrant, même pour les structures bénéficiant de la PS Jeunes ou de la préfiguration à la PS Jeunes**

Le cofinancement public ou privé devra être recherché.

**ATTENTION : Un seul projet VOLET 3 par porteur** peut être déposé cette année 2024.

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**Un acompte à hauteur de 50% de la subvention accordée** est versé après la réception par le service administratif de la Caf de **l'attestation de démarrage du projet signée**.

**Le solde n'est versé qu'après réception et examen** du bilan du projet (*comparaison entre le projet initial ayant obtenu la subvention Caf et le projet réalisé*). Ce bilan moral et financier de l'action devra obligatoirement être **transmis** au plus tard **au 15 février 2025**.

*Attention à ces deux critères financiers limitatifs :*

- ✓ *L'ensemble des aides CAF (Prestation de Service, Subvention Appel à projets Jeunesse...) est **limité à 80% du coût du projet réalisé**.*
- ✓ *Le total des recettes ne doit pas dépasser 100% du coût.*

## SUIVI ET INSTRUCTION DU DOSSIER

La date butoir de réception des dossiers de candidature est fixée au **30 Avril 2024**.

**Les dossiers sont à retourner à l'adresse mail suivante :**

**[partenaires-jeunesse@caf07.caf.fr](mailto:partenaires-jeunesse@caf07.caf.fr)**

**copie à [celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr)**

**ou adresse postale : CAF de l'ARDECHE**

**Secrétariat du Pôle Partenaire 27 avenue de l'Europe – BP 121 07101 ANNONAY Cédex**

Seuls les dossiers reçus complets à cette date seront étudiés (*cachet de la poste et/ou date de réception du courriel faisant foi*).

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Auprès de votre chargée de conseil et développement de secteur (*Cf. carte ci-dessous*),  
et de **Mme Céline GOUPIL**, conseillère thématique jeunesse,  
([celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr) – 04.75.69.43.39)



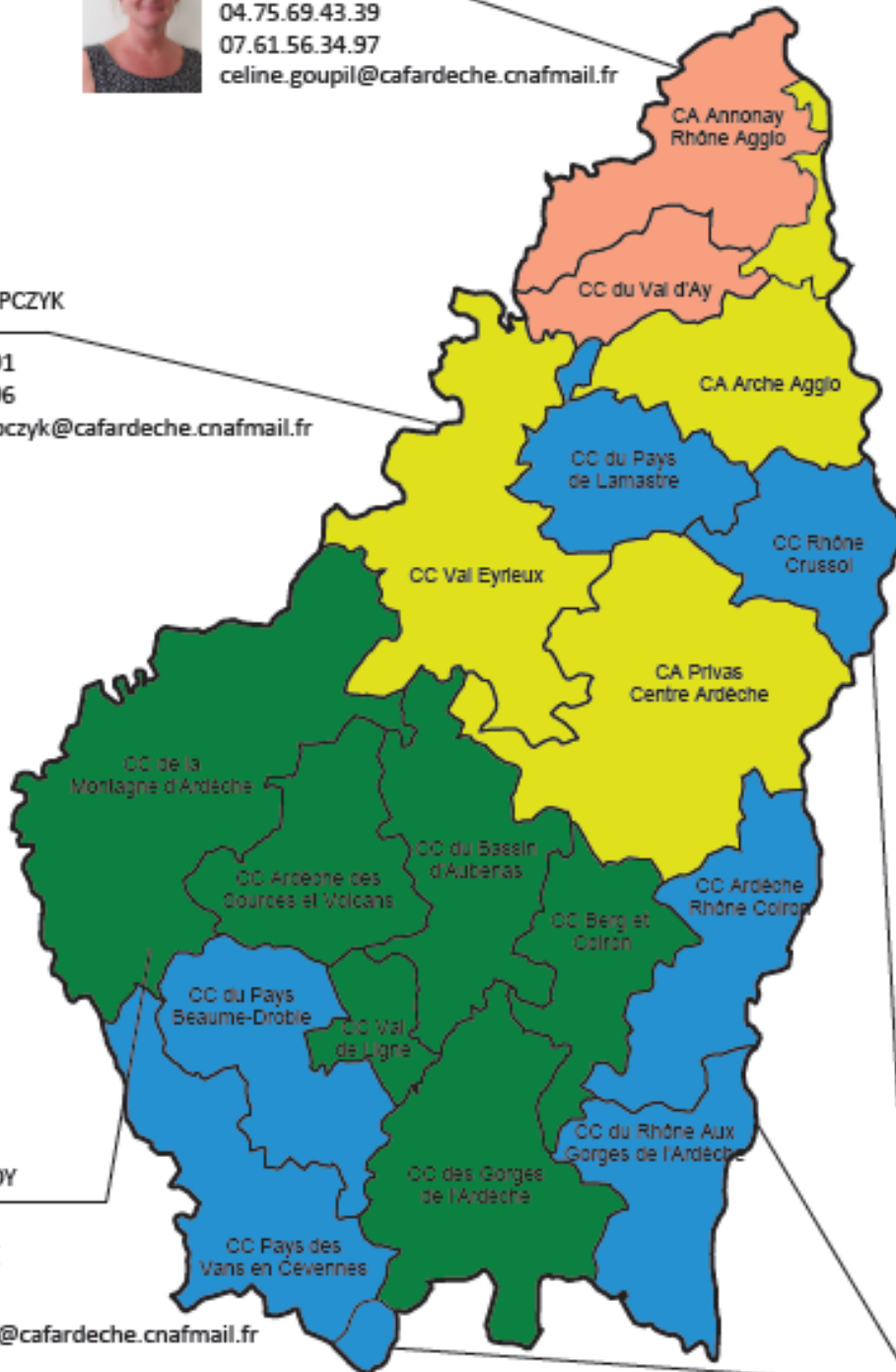
Céline GOUPIL

04.75.69.43.39  
07.61.56.34.97  
[celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:celine.goupil@cafardeche.cnafmail.fr)



Alexandra KUPCZYK

04.75.35.75.91  
06.77.70.62.96  
[alexandra.kupczyk@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:alexandra.kupczyk@cafardeche.cnafmail.fr)



Célia BONNEFOY

04.75.35.75.41  
06.85.49.16.97  
[celia.bonnefoy@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:celia.bonnefoy@cafardeche.cnafmail.fr)



Fanny RAYMOND

04.75.35.75.42  
06.77.70.34.70  
[fanny.raymond@cafardeche.cnafmail.fr](mailto:fanny.raymond@cafardeche.cnafmail.fr)